

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1.31.06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : L'Abri parental - soutien au fonctionnement 2019 et subvention d'équipement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, enfance, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Abri parental est une association loi 1901 située impasse Sarturan, dans le 5^{ème} arrondissement de Marseille. Historiquement, elle s'est donnée pour mission d'aider les parents d'enfants hospitalisés en proposant une offre d'hébergement. Il s'agit d'un service de type hôtelier, sur la base de tarifs dégressifs, selon le revenu et la situation des familles.

Depuis 25 ans, trois mille familles ont été ainsi accueillies. La demande reste très forte et le nombre de chambres est limité.

En 2018, l'association a entrepris des travaux d'accessibilité et de sécurité dans son bâtiment situé impasse Sarturan. Dans le cadre de ces travaux, l'association sollicite un soutien financier en investissement de 100 000 € pour la mise en conformité de l'immeuble.

En même temps, l'hôpital Nord a conventionné avec l'Abri parental pour la gestion de plusieurs studios situés dans l'enceinte de l'hôpital à destination de familles en charge de personnes hospitalisées. L'association a entamé fin 2018 la première phase des travaux de rénovation de ces appartements. Elle souhaiterait un appui financier de 90 000 € pour la réhabilitation des premiers studios.

L'évaluation du coût total des travaux pour les deux projets est de 239 600 € TTC. La participation sollicitée auprès du Département est de 190 000 € (soit 79,30 % du coût total).

Parallèlement à ces deux demandes en investissement, il est proposé d'octroyer également à l'Abri parental une subvention de fonctionnement de 60 000 €

Le Conseil départemental soutient l'action de cette association depuis 1992 pour sa contribution à la réduction des inégalités de territoires, pour sa réponse à un besoin crucial des familles, en accord avec une politique départementale volontaire en matière de santé et d'action sociale.

En 2018, l'Abri parental a accueilli 103 familles en provenance pour 40 % de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30 % de la Corse, 20 % de l'Occitanie et 10% autres.

Le nombre de nuits s'élevait à 1 609 en 2018 (contre 1 517 en 2017 et 821 en 2016).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL